



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 94512

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dépistage de la surdité et sur la place réservée à l'apprentissage de la langue des signes française. La Fédération Nationale des Sourds de France estime que l'accès au langage est stimulé par les voies visuelles et gestuelles et qu'une entrée précoce dans une langue signée facilite le déploiement des potentiels langagiers. Il lui demande de lui indiquer s'il entend prendre en compte les recommandations émises par la FNSF pour faciliter l'apprentissage de la langue des signes française.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94512

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13149

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)